

Directive 2004/16/CE de la Commission du 12 février 2004 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en étain des aliments en conserves

La présente directive est une directive d'application du règlement n° 242/2004 du 12 février 2004 qui fixe les teneurs maximales pour l'**étain** inorganique dans les aliments en conserve et renvoie aux mesures définissant les méthodes d'échantillonnage et d'analyse à appliquer.

La présente directive décrit les modes de prélèvement des échantillons pour le contrôle officiel des teneurs en étain des aliments en conserve ainsi que la préparation des échantillons et les critères applicables aux méthodes d'analyse pour le pour le contrôle officiel des teneurs en étain des aliments en conserve.

L' arrêté du 19 mai 2004 pris pour l'application du code de la consommation et fixant les modes de prélèvement d'échantillons et les méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en étain des aliments en conserve, transpose cette directive.

This document is also available in English: **Commission directive 2004/16/EC of 12 February 2004 laying down the sampling methods and the methods of analysis for the official control of the levels of tin in canned foods**

Mots-clés : boîte de conserve ; étain ; LM ; contaminant chimique ; métal ; récipient ; emballage ; analyse des risques ; exposition des consommateurs ; toxicologie ; principe de précaution ; contrôle officiel ; matériau de référence ; essai de teneur dans la denrée alimentaire ; limite de détection ; méthodologie ; droit alimentaire

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s): (0):